



Programme de formation

L'établissement recevant du public (ERP) – Niveau débutant

27/04/2026

Prix INTER : à partir de 450,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : toute personne intéressée

Prérequis : aucun

Objectifs :

Identifier la réglementation incendie applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP), les modalités et enjeux des contrôles administratifs.

Programme :

1- La sécurité incendie et l'accessibilité dans les établissements recevant du public

Définitions : Établissement recevant du public (ERP) et immeuble de grande hauteur (IGH) ;

Classement des établissements recevant du public (ERP) : Catégories et types.

2- La prévention dans les établissements recevant du public

Principes généraux et objectifs ;

La sécurité incendie panique ;

L'accessibilité.

3- Le rôle du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité dans les établissements recevant du public

Ses obligations ;

Ses responsabilités ;

Le maire, un membre essentiel des commissions.

4- Cas particuliers d'utilisation d'ERP

L'utilisation exceptionnelle des locaux ;

Les chapiteaux, tentes et structures (CTS).

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Programme de formation

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).